

# Le contact center ASPH bientôt accessible aux personnes sourdes

L'ASPH collabore avec Relais Signes pour rendre accessible le contact center aux personnes sourdes et malentendantes.

Depuis 100 ans, l'ASPH se définit comme le syndicat des personnes en situation de handicap. L'ASBL vise et défend l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante dans toutes les sphères de vie. C'est pourquoi le **19 janvier 2021**, l'ASPH **proposera un contact center directement accessible aux personnes sourdes et malentendantes** grâce au partenariat avec Relais signes. Une grande première.

**Un seul numéro : 02/515 19 19**

Le principe reste le même, un numéro unique pour toute question liée de près ou de loin aux handicaps : le 02/515 19 19. Comme tout un chacun, la personne sourde et malentendante pourra être renseignée par exemple sur :

- les conditions d'octroi d'une allocation d'intégration,
- ce qui existe en matière d'aides individuelles en Région wallonne ou en Région bruxelloise,
- les compensations sociales et les conditions pour en bénéficier...

L'objectif étant de proposer un **même et unique service** accessible à toutes les personnes en situation de handicap et aux personnes sourdes et malentendantes via la plateforme Relais signes.

**La garantie d'avoir un contact center accessible aux personnes sourdes et malentendantes**

Tous les jours de la semaine, **de 9h30 à 11h00**, les assistantes sociales de l'ASPH seront présentes pour informer, conseiller, accompagner les personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches via Relais-Signes qui est un service d'interprétation à distance pour des appels téléphoniques ou de courts entretiens entre une personne sourde ou malentendante et une personne entendant.

**Ça fonctionne comment ?**

La personne sourde ou malentendante se rend sur le site internet de l'ASPH et plus spécifiquement [sur la page du Contact Center](#) et clique sur le pictogramme de Relais signes pour faire appel au Contact center. C'est totalement gratuit pour les particuliers habitant en Région wallonne ou bruxelloise. L'ASPH prend en charge le coût de l'interprète.

## Un objectif : la défense des droits

Au-delà de l'accès au contact center ASPH, il en va de la défense des droits des personnes sourdes et malentendantes. Le contact center est la porte d'entrée pour bénéficier du service Handydroit®.

Handydroit® est un service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail pour les matières liées :

- aux allocations aux personnes handicapées,
- aux allocations familiales majorées,
- aux reconnaissances médicales,
- aux décisions de remise au travail
- aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Ouïam Messaoudi, Secrétaire générale de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée précise :  
« *Nous travaillons ce projet depuis de nombreux mois et je suis très fière qu'il se concrétise. Cela nous tenait à cœur ! C'est très important pour une association comme l'ASPH d'être accessible aux personnes sourdes et malentendantes et de leur proposer directement nos services. Nous espérons de tout cœur faire passer le message aux personnes sourdes et malentendantes : appelez-nous et défendez vos droits !!* »

### Quelques chiffres<sup>1</sup>:

- *La surdité, tous types et âges confondus, toucherait 8,9% de la population.*
- *En 2016, pour 11.267.910 habitants en Belgique, il y aurait 1 002 844 personnes sourdes et malentendantes.*

### CONTACT :

Avant le 19 janvier : uniquement par mail [asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)  
ou au 02/515 06 07

Visionner les 2 vidéos réalisées en Langue des Signes :

- Présentation de l'ASPH : <https://www.youtube.com/watch?v=trUx5cQGAf0>
- Présentation du Contact Center : <https://www.youtube.com/watch?v=1l-hsJPWwRY>

---

<sup>1</sup> <http://www.ffsb.be/mais-combien-y-a-t-il-de-personnes-sourdes-et-malentendantes-en-belgique/#:~:text=Ainsi%2C%20en%202016%2C%20pour%2011.267,de%20personnes%20sourdes%20et%20malentendantes.>